



CSO-NET
ECOSOC civil society Network
NGO CSW New York
60°CSW-New-York 14 au 24 mars 2016



La Coordination Française pour le Lobby Européen des femmes (CLEF)
organise
un événement parallèle pendant la 60° CSW à New-York

**le 14 mars 2016
de 15h à 17h30**

à la **Représentation permanente de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**
auprès des Nations Unies
801,2nd Avenue, suite 605
New York (NY), 10017 (Etats unis)

**Le respect des droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes,
Y compris leur intégrité physique :
Pour garantir leur autonomisation dans le cadre du développement
durable**

Cette année, le thème de la CSW porte sur « l'Autonomisation des femmes et le respect de leurs droits sexuels et reproductifs ».

Cet atelier sera organisé en français, l'occasion pour les femmes francophones d'échanger leurs combats et revendications.

Cet atelier parallèle part du principe que **l'autonomisation des femmes passe avant tout par le respect de leurs droits sexuels et reproductifs**. Les femmes deviendront de véritables actrices du développement de leur pays et elles influenceront de nouvelles orientations sociales, économiques et environnementales par leur présence massive dans les sociétés si elles sont en capacité d'effectuer des choix par rapport à leur possibilité de maternité.

Cet atelier a pour objectif d'alerter la communauté francophone et les pays ou régions du monde où les freins sociétaux, juridiques, religieux qui pèsent encore tant sur les droits fondamentaux des femmes et qui font encore obstacle à leur autonomisation

Programme :

- Mot d'accueil de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Introduction par Mme Nicole Ameline, membre du Comité CEDAW
- Table ronde animée par les partenaires
- Intervention de la Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol (sous réserve)
- Lancement de l'appel par Mme Françoise Morvan, présidente de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes

Intervenantes

- **Danielle Bousquet, Haut Conseil à l'Egalité Femmes-Hommes**
- **Ghislaine Toutain, Fondation Jean Jaurès**
- **Moïra Sauvage, Excision parlons-en !**
- **Pierrette Pape, Lobby Européen des Femmes**
- **Gwendoline Coipeault, Femmes Solidaires**

En présence de la ministre de la Famille, de l'enfance et des droits des femmes, Mme Laurence Rossignol, (sous réserve)

Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement - Le Caire (Egypte, du 5 -13 septembre 1994),

la communauté internationale a entériné la variabilité des législations nationales en matière d'accès pour les femmes à l'ensemble des moyens de planification des naissances. Cette situation est en contradiction avec l'article 16 de la CEDEF qui prévoit que les femmes puissent « décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits ». La complexité des implications culturelles, sociétales, économiques, juridiques des programmes d'action relatifs aux rapports sociaux de sexe, nous fait craindre que les conférences à venir sur ces sujets n'aboutissent à de multiples propositions telles que celles déjà élaborées hier. Le risque étant de passer à côté d'une exigence essentielle en amont de toutes les autres: la reconnaissance sans délai et sans réserves du droit fondamental des femmes à maîtriser leur corps.

Ainsi que cela est souligné dans un rapport auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (*), il s'agit d'un droit à la santé que les Etats ont le devoir de respecter :

« La réalisation du droit à la santé implique la levée des obstacles qui entravent les décisions personnelles en matière de santé ainsi que l'accès aux services, à l'éducation et aux informations dans ce domaine, en particulier pour les

états de santé qui affectent uniquement les femmes et les filles.

Dans les cas où l'obstacle est érigé par une loi pénale ou autre instrument législatif, les États ont l'obligation de le lever. L'abrogation de ces lois et restrictions imposées par la loi n'est pas soumise à des contraintes de ressources et ne peut dès lors être considérée comme devant s'opérer uniquement de manière progressive. Les obstacles créés par le droit pénal et par d'autres lois et politiques qui affectent la santé sexuelle et génésique doivent dès lors être levés immédiatement afin de garantir l'exercice sans restriction du droit à la santé ».

Il est clair que les femmes ne peuvent devenir des actrices économiques à part entière que si elles sont en mesure de choisir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent et le moment de les avoir.

La reconnaissance du droit des femmes à maîtriser leur fécondité y compris en recourant à l'avortement, apparait comme essentielle pour garantir leur autonomie et leur dignité comme le recommande la CEDEF.

Notre atelier doit être une opportunité pour lancer un nouvel appel au respect du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et maîtriser leurs droits sexuels et reproductifs y compris leur intégrité physique et demander aux Etats la dépénalisation universelle de l'avortement



La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) est une coordination de plus de 65 associations françaises en faveur des droits des femmes en France, elle soutient les actions du **Lobby Européen des Femmes (LEF)** en faveur de l'Europe.

Depuis 2000, la CLEF a un **statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC)** et à ce titre, elle participe chaque année à la Commission du statut des femmes (CSW) qui se réunit annuellement en mars à New York. Elle y participe à toutes les sessions de la CSW comme membre de la délégation officielle du gouvernement français. Elle soutient le Lobby Européen des Femmes (LEF) dans l'organisation d'événements parallèles sur des thématiques d'actualité et porte auprès du gouvernement français.

Elle est particulièrement engagée pour :

- le respect des droits sexuels et reproductifs,
- la participation des femmes à la prise de décision dans tous les domaines
- la lutte contre toutes les violences faites aux femmes
- pour l'abolition du système de la prostitution et la reconnaissance comme une violence faite aux femmes
- l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines du sport et de la culture
- l'intégration réussie de toutes les femmes migrantes
- fait valoir les valeurs de **laïcité**

La CLEF souhaite que le droit à l'avortement soit inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. En effet, cette Charte garantissant les droits humains en Europe, adoptée en 2000, par la Commission et le Parlement Européen, a pour but de réaffirmer les valeurs fondamentales de l'Union Européenne, en particulier la démocratie, l'Etat de droit, la liberté, la sécurité et la justice. Elle souhaite également dépenaliser l'avortement, que les femmes ne puissent être incriminées pour avoir avortées et que ce droit soit étendu à toutes les femmes dans le monde, sans restrictions.

Chaque année, pour marquer sa présence à la **Commission du Statut des Femmes (CSW)** et impliquer ses associations membres et ses partenaires dans la préparation de cet événement capital pour les droits des femmes, la CLEF rédige une déclaration écrite qui reprend les sujets prioritaires pendant cette session. Elle organise également un atelier parallèle pour faire valoir ses priorités de travail auprès des autres ONG internationales et en particulier celles de la communauté francophone.

Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes - CLEF

Association Loi 1901

ONG en statut consultatif avec l'ECOSOC des Nations-Unies

Egalité des droits, des chances pour toutes les femmes, en France, en Europe, dans le monde

6 rue de la Rochefoucault, Paris 75009

Tel : 00 33 (0) 1 55 50 45 64

Clef.femmes@gmail.com

Contact à New York : Françoise Morvan

Mars 2016, CLEF @